



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 11 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 juin 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-06-179

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019
5. Activités de fonctionnement au 7 juin 2019 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 7 juin 2019 :
 - 6.1 Ferme J.C. Fluet Inc. – Facture # 233130
 - 6.2 R Paré Excavation – Facture # 29978
 - 6.3 Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Rapport du maire
 - 7.1.1 Communication
 - 7.1.2 Distribution
 - 7.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
8. Administration :
 - 8.1 Règlements harmonisés :
 - 8.1.1 Règlement Paix et bon ordre – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.1.2 Règlement relatif à la circulation – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.1.3 Règlement sur les nuisances – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.1.4 Règlement relatif au stationnement – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.1.5 Règlement sur les systèmes d'alarme – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.2 Annulation d'un solde résiduaire sur un règlement d'emprunt

- 8.3 Aviseur légal – Changement d'étude légale
- 8.4 Infotech – Paiement du contrat de services
- 8.5 GRH – Vacances annuelles
- 9. Voirie :
 - 9.1 Lancement de l'appel d'offres pour le déneigement du village
 - 9.2 Tarification pour travaux divers
 - 9.3 Creusage de fossés
 - 9.4 Remplacement de ponceaux
 - 9.5 Rue Industrielle – Correction d'un ponceau
 - 9.6 Balayage de la rue du Moulin
 - 9.7 Achat d'outils
- 10. Eau potable – Forfait cellulaire pour les opérateurs en eau potable
- 11. Eaux usées
- 12. Service incendie
- 13. CPTAQ – Demande d'exclusion
- 14. MRC :
 - 14.1 Compensation financière – Légalisation du cannabis
- 15. OTJ :
 - 15.1 Règlement général d'activités dans le cadre de l'OTJ – Adoption
- 16. Demandes d'aide financière :
 - 16.1 Soccer St-Martin
 - 16.2 Route des Sommets – Demande de participation
 - 16.3 Club Optimiste de St-Ludger – Beach Party du 19 juillet 2019
- 17. Varia
- 18. Dépôt de documents pour information
- 19. Répertoire du courrier reçu au 7 juin 2019
- 20. Période de questions de l'assistance.
- 21. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen questionne concernant le déneigement de la rue Nelson. Une solution est demandée au Conseil municipal afin de remédier à un problème d'écoulement des eaux. Monsieur le maire confirme que ce point sera discuté en réunion de travail.

Une citoyenne questionne concernant l'arrivée des nouveaux arrivants. Une solution est demandée concernant le logement. Au sujet de l'entreposage de meubles pour les nouveaux arrivants, des démarches ont été faites auprès d'un propriétaire.

Monsieur le maire donne de l'information concernant l'avancement du dossier de la tour pour cellulaire.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2019

Résolution 2019-06-180

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 JUIN 2019 :**

5.1 **Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 7 juin ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 **Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

<u>Virements de crédits effectués au 31 mai 2019</u>			
N° de poste	Description	débit	crédit
<i>Enlèvement de neige</i>			
02-414-00-635	Produits chimiques	362.00 \$ +	
02-414-00-640	Pièces et accessoires - Épuration	272.00 \$ +	
02-414-00-526	Ent. Et rép - Machineries, outillage et équipement		634.00 \$ -

6. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 JUIN 2019 :**

6.1 **Ferme J.C. Fluet Inc. – Facture # 233130**

Résolution 2019-06-181

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 233130 de Ferme J.C. Fluet Inc. Inc. au montant de 1 848.75 \$, taxes en sus, pour avoir effectué du soufflage de neige suite à la tempête du 26 février dernier ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 **R Paré Excavation – Facture # 29978**

Résolution 2019-06-182

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 640.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-413-00-526 *Entretien / réparation – équipements* au poste budgétaire 02-413-00-521 *Entretien / réparation – Travaux de génie* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 29978 de R Paré Excavation au montant de 4 023.02 \$, taxes en sus, pour la réparation d'une fuite d'eau potable ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-413-00-521 *Entretien / réparation – Travaux de génie*, 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules* et 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 **Adoption**

Résolution 2019-06-183

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 115 667.05 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR MAI 2019

Élus municipaux	2 826.13 \$
Employés municipaux	14 226.90 \$
Pompiers volontaires	192.71 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 820.87 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 576.47 \$
CSST	386.96 \$
RVER (Part employé)	392.48 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : MAI 2019	26 422.52 \$

CHÈQUES ÉMIS MAI 2019

BELL MOBILITÉ INC.	167.57 \$
CLUB DE GOLF DU LAC	500.00 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	373.96 \$
GERMAINE ROY	50.00 \$
HOCKEY MINEUR HAUTE-BEAUCE	35.00 \$
Hydro-Québec	1 734.04 \$
Jean Théberge	239.53 \$
JULIE RICHARD	109.02 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 408.44 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	776.04 \$
Petite Caisse	217.40 \$
R. Paré Excavation Inc	7 870.59 \$
R.S.R. Environnement Inc	1 527.15 \$
Sogetel Inc	658.09 \$
Visa Desjardins	2.00 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : MAI 2019	15 668.83 \$

COMPTES À PAYER MAI 2019

Auto Quirion & Drouin Inc	830.37 \$
C.M.P. Mayer Inc	127.06 \$
Canada Post Corporation	128.78 \$
Chemtrade chemicals Canada Ltd.	5 323.92 \$
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL RÉSIDENCE	713.62 \$
ENVIRONEX	217.30 \$
Fernand Dufresne Inc.	185.51 \$
Garage A. Therrien Inc	13.80 \$
Hydro-Québec	(159.41 \$)
INFOTECH	425.41 \$
LAWSON PRODUCTS	832.00 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 376.85 \$
L'Écho de Frontenac Inc	25.80 \$

Les Éditions Juridiques FD	77.70 \$
Les Entreprises S.C. Classique	4 346.05 \$
Les Équipements Lapierre Inc	93.63 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	1 354.07 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	3 140.68 \$
Les Pompes R. Fontaine	5 874.77 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	985.84 \$
M.R.C. Du Granit	15.00 \$
MARCHÉ R. GOULET INC.	120.72 \$
Ministre des Finances	38 377.00 \$
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES	38.35 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	60.20 \$
Municipalité du Lac-Drolet	825.00 \$
Priorité StraT J Inc.	2 557.10 \$
PRODUITS SANY	1 295.81 \$
PUROLATOR INC.	52.00 \$
Réseau Biblio Estrie	28.03 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	989.60 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	156.86 \$
Trans Auto G.F. Inc	133.37 \$
Valoris	343.51 \$
Vincent Morin	1 800.00 \$
Wolters Kluwer	869.40 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : MAI 2019	73 575.70 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : MAI 2019</u>	<u>115 667.05 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. CONSEIL MUNICIPAL :

7.1 Rapport du maire

7.1.1 Communication

Le maire fait la lecture du rapport sur la situation financière comme prévu par le Code municipal. Le rapport du maire est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7.1.2 Distribution

Résolution 2019-06-184

ATTENDU que selon l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens, à la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil ;

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Bernard Therrien, a déposé son rapport à cette séance ordinaire du 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 ET RÉSOLU

QUE ce rapport soit distribué à chaque adresse civique de la Municipalité en distribution toute boîte par Postes Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution 2019-06-185

ATTENDU que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 26 au 28 septembre au Centre des congrès de Québec au coût de 799.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que ce congrès s'adresse aux élus et fonctionnaires municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à participer au Congrès annuel de la FQM aux frais de la Municipalité ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-110-00-454 Inscription session de formation* et *02-110-00-310 Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. ADMINISTRATION :

8.1 Règlements harmonisés :

8.1.1 Règlement Paix et bon ordre – Avis de motion et présentation du projet

Avis de motion 2019-161

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur la paix et le bon ordre.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.1.2 Règlement relatif à la circulation – Avis de motion et présentation du projet

Avis de motion 2019-162

Le conseiller Jean-Luc Boulanger donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à la circulation.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.1.3 Règlement sur les nuisances – Avis de motion et présentation du projet

Avis de motion 2019-163

Le conseiller Denis Poulin donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur les nuisances.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.1.4 Règlement relatif au stationnement – Avis de motion et présentation du projet

Avis de motion 2019-164

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif au stationnement.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.1.5 Règlement sur les systèmes d'alarme – Avis de motion et présentation du projet

Avis de motion 2019-165

Le conseiller Roger Nadeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur les systèmes d'alarme.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.2 Annulation d'un solde résiduaire sur un règlement d'emprunt

Résolution 2019-06-186

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2018-211 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 797 700 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU qu'il existe un solde de 227 300 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2018-211 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2018-211 soit réduit de 1 025 000 \$ à 797 700 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Aviseur légal – Changement d'étude légale

Résolution 2019-06-187

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, la lettre pour la demande de transfert des dossiers et retrait de mandats adressée à Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Infotech – Paiement du contrat de services

Résolution 2019-06-188

ATTENDU que la municipalité a renouvelé en 2016 le contrat de services avec Infotech pour une période de 4 ans, sans aucune augmentation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture n° 202000084 correspondant au contrat de service pour l'année 2019-2020 avec Infotech au coût de 5 195,00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *INFOTECH – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 GRH – Vacances annuelles

Dépôt de la liste des vacances annuelles.

9. VOIRIE :

9.1 Lancement de l'appel d'offres pour le déneigement du village

Résolution 2019-06-189

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres publique pour le déneigement des chemins municipaux selon les options suivantes :

- ⇒ Contrat sur 3 ans
- ⇒ Village – abrasifs fournis par la Municipalité
- ⇒ Village – abrasifs fournis par l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Tarification pour travaux divers

Dépôt de la liste pour location d'équipements chez JLR Gagnon et R Paré Excavation.

9.3 Creusage de fossés

Résolution 2019-06-190

ATTENDU les travaux de creusage de fossés présentés par l'inspecteur municipal lors de la préparation du budget 2019 ;

ATTENDU les travaux de nettoyage de fossés nécessaires suite aux pluies diluviennes du mois de mai ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation pour effectuer le creusage et le nettoyage des fossés au taux horaire variant de 95.00 \$ à 250.00 \$ pour les secteurs suivants :

Route du Pont	Partir avant aqueduc à coin Rg 2	2 jrs
	En face du 211	1 jr
Rg 9	Pont en montant vers Ferme Agrimare	2 jrs
	400 Rg 9 – les 2 côtés	1½ jr
Rg 7	Coin du Rg 6 à S Fecteau	1 jr
	En face du 755 Rg 7	1 jr
Rg 1 N	Au 118 Rg 1N, au Michel Beaudoin + 122 Rg 1 N	1½ jr
Traverse St-Robert	Pic à M Bégin vers St-Robert	1 jr

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à demander 1 camion de l'Association nationale des camionneurs artisans inc. pour fournir aux creusage et nettoyage des fossés si besoin il y a ;

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Remplacement de ponceaux

Résolution 2019-06-191

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate JLR Gagnon pour remplacer les ponceaux au taux horaire variant de 98.00 \$ à 145.00 \$, taxes en sus :

Traverse Audet	# 1115	1 jr
	# 1110	1 jr
	Ajout en face cabane à sucre R Paré	1 jr
Rg 9	Ajout entre R Hallé et D Dupuis	1 jr
	Refaire après cabane G Nadeau	1 jr
	2 à refaire entre pont et cabane D Bégin	1 jr
Rg 1 Nord	# 1385 (avant G Pépin)	1 jr
	# 1370 (pancarte avertissement stop)	1 jr

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 Rue Industrielle – Correction d'un ponceau

Résolution 2019-06-192

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate JLR Gagnon pour la correction du ponceau à l'intersection du Rang 9 et de la rue Industrielle au taux horaire de 145.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.6 Balayage de la rue du Moulin

Résolution 2019-06-193

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation à procéder au balayage de la rue du Moulin durant la période estivale, sur demande de la Municipalité, au taux horaire de 150.00 \$, taxes en sus, équipement et main d'œuvre inclus, 1 heure minimum ;

QUE 100 % des coûts de balayage de la rue du Moulin soient facturés à Bois Poulin suite à une entente avec cette compagnie ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.7 Achat d'outils

Résolution 2019-06-194

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des outils suivants chez Auto Quirion et Drouin Inc. et tels que décrits à la soumission reçue le 27 mai 2019 :

-	1 clé combinée 1-5/16"	@	36.29 \$ + tx
-	1 clé combinée 1-7/16"	@	49.99 \$ + tx
-	1 jeu de douilles (13 pces TORX)	@	75.99 \$ + tx
-	1 douille à percussion longue ¾ drive	@	28.89 \$ + tx
-	1 jack hydraulique 20 tonnes	@	474.95 \$ + tx

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été*.

10. EAU POTABLE – FORFAIT CELLULAIRE POUR LES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

Résolution 2019-06-195

ATTENDU que les opérateurs en eau potable possèdent actuellement des téléavertisseurs pour recevoir les alarmes en lien aux réseaux d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que le réseau de téléavertisseur sera mis hors service le 30 juin prochain ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services des opérateurs en eau potable ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que la Municipalité du Lac-Drolet procède à l'achat de 2 contrats de 36 mois avec le forfait Voix au coût de 16.50\$ par mois chacun via le Service d'Achat Municipal (SAM) en plus des frais d'acquisition qui s'élève à 19.99 \$ par cellulaire ;

QUE les frais encourus soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. EAUX USÉES

Aucun dossier.

12. SERVICE INCENDIE

Aucun dossier.

13. CPTAQ – DEMANDE D'EXCLUSION :

Résolution 2019-06-196

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ludger d'avoir un site d'extraction de pierre, sable et gravier sur son territoire;

CONSIDÉRANT la nature et le potentiel des matériaux disponibles sur le lot 4 189 910 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 61.2 de la Loi s'appliquent au site visé situé à la limite de la zone agricole de Saint-Ludger et contiguë à la zone non agricole de Saint-Robert-Bellarmin;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire exclure le lot 4 189 910 ainsi que le chemin d'accès situé en partie sur le lot 4 189 784 et le lot 4 189 910;

CONSIDÉRANT que les sols du lot 4 189 910 sont majoritairement de classe 7 selon l'Inventaire du Canada;

CONSIDÉRANT que les sols de classe 7 sont impropres à la culture;

CONSIDÉRANT que le lot est entièrement boisé et fait partie d'un immense massif boisé;

CONSIDÉRANT l'absence d'érablière sur le site visé;

CONSIDÉRANT l'absence de résidences et de bâtiments d'élevage à moins de 1 kilomètre;

CONSIDÉRANT que l'extraction de matériaux naturels pour une carrière/gravière n'aurait aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture et des ressources en eau et sol du territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT les conséquences économiques d'un refus pour les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2018-11-340 soit abrogée ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger fasse la demande d'exclusion de la zone agricole de 57 hectares formée de la partie nord-est du lot 4 189 910 du cadastre du Québec et de l'emprise du chemin d'accès à travers les lots 4 189 910 et 4 189 784 du cadastre du Québec et ce, depuis le chemin du Rang 12 jusqu'au site visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. MRC :

14.1 Compensation financière – Légalisation du cannabis

La Municipalité de Saint-Ludger recevra une compensation financière de 2 699.97 \$ concernant la légalisation du cannabis. Cette compensation devra servir pour l'affichage dans les lieux publics, pour la mise à jour des règlements municipaux ou pour la formation des employés municipaux.

15. OTJ :

15.1 Règlement général d'activités dans le cadre de l'OTJ – Adoption

Résolution 2019-06-197

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2019-220 intitulé RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'OTJ dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

16.1 Soccer St-Martin

Résolution 2019-06-198

ATTENDU que le club de Soccer de St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui financier afin de les aider à financer la saison 2019 par l'achat d'uniformes, de peinture pour les lignes, d'achat de nouveaux ballons et le paiement des entraîneurs et les arbitres ;

ATTENDU que 3 jeunes de Saint-Ludger sont inscrits dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'une somme de 105.00 \$ soit versée au club de Soccer St-Martin pour la saison 2019 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Route des Sommets – Demande de participation

Résolution 2019-06-199

ATTENDU qu'en mai dernier, des représentants de la Société de Développement Économique du Granit (SDE du Granit) sont venus faire une présentation de la Route des Sommets aux membres du Conseil municipal ;

ATTENDU que la Route des Sommets est une route touristique qui offre des points de vue exaltants sur les paysages au gré des saisons ;

ATTENDU qu'adhérer à la Route des Sommets (parcourt alternatif) permet à la Municipalité d'être ajouté à des outils promotionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'ADHÉRER à la Route des Sommets pour l'année 2019 au coût de 400.00 \$;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.3 Club Optimiste de St-Ludger – Beach Party du 19 juillet 2019

Résolution 2019-06-200

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'occuper sans frais le terrain et les bâtiments de l'OTJ le 19 juillet prochain à l'occasion de leur « Beach Party » ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club Optimiste de St-Ludger soit acceptée et que les infrastructures de l'OTJ soient accordées gratuitement pour le Beach Party qui aura lieu le 19 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. VARIA

Le conseiller Bernard Rodrigue demande à ce que l'administration communique avec Lina Jolin concernant l'aménagement paysagé à l'intersection de la Route 204 et la rue Principale.

Le conseiller Bernard Rodrigue fait le suivi sur un dossier discuté en réunion de travail concernant le poids de voyages de matériaux granulaires.

L'inspecteur municipal demande au Conseil municipal s'il peut envoyer madame Hélène Beaudoin pour les inspections semi-annuelles des 2 camions qui ont lieu cette semaine à St-Georges. Le Conseil municipal accepte que Mme Beaudoin se rende à St-Georges les 2 journées d'inspection.

18. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 15 mai 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 21 mai 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 3 juin 2019
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Quorum
- ⇒ Marché municipal

19. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 JUIN 2019

Résolution 2019-06-201

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 mai et le 7 juin 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen questionne à nouveau concernant le déneigement de la rue Nelson.

Le conseiller Denis Poulin confirme que la Corporation Ludgéroise de Développement travaille le dossier sur l'habitation.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-06-202

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.